



Compte rendu du Comité de Pilotage des Sites Natura 2000 FR930 1514
 « Céüse, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, Montagne de Saint Genis »
 et FR 931 2023 « Bec de Crigne »,
 le **15 avril 2016** à Ventavon

Présents :

Francine LEBER-BOYER	DDT 05
Claudine POTIN	DDT 05
Eric HUSTACHE	Natura 2000 - SMIGIBA
Michel PHISEL	Conseiller municipal Commune de Vitrolles
Gilles COUSSEAU	SAPN
Séverine RAMBAUD	Mairie de Pelleautier – Vice Présidente Communauté d'agglomération
Maurice RICARD	Maire de Sigoyer
Martine BANNWARTH	SAPN
Yannick POGNART	ONEMA 05
Jean Luc MARTIN	ONF Veynes
Gérard GODINO	ONF La Roche des Arnauds / Fôret domaniale de Céüse
Jean Pierre TILLY	Maire de Barillonnette
Pascal GILLET	DREAL PACA
Marcel BARBERO	CSRPN – Rapporteur scientifique
Alain MONTAY	Communauté de Communes du Laragnais
Guy JULLIEN	Maire de Manteyer
Juan MORENO	Maire de Ventavon
Pierre REYNAUD	LPO PACA
Rémi COSTORIER	Maire de Lardier-et-Valença – Président du Comité de Pilotage
Frédéric ROBERT	Maire de Monétier-Allemont
Carolyne VASSAS	Directrice du SMIGIBA

Excusés :

Conseil Régional PACA, Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, Communauté de Communes du Serrois, Commune de Lazer, Chambre d'Agriculture 05, CRPF, DRAAF.

Ordre du jour :

- Présentation et historique des sites
- Bilan des actions 2007-2015
- Perspectives pour 2016
- Questions diverses

Monsieur COSTORIER, Président du Comité de Pilotage (CoPil) ouvre la séance et remercie le Maire de Ventavon, M. MORENO, pour son accueil.

J. MORENO - Maire de Ventavon prononce un message d'accueil.

Un tour de table de présentation est effectué.

I. Présentation et historique des sites

1. Présentation

La Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette (CCTB) était la structure animatrice du site jusqu'en décembre 2014.

Le SMIGIBA est la structure animatrice de ces sites Natura 2000 depuis décembre 2015.

Le SMIGIBA a ouvert un poste d'Animateur Natura 2000 et embauché Adeline BIZART à mi-temps (0,5 ETP) du 01/02/2016 au 31/03/2018 (date de fin de la convention d'animation des sites). Le financement de ce poste est 100% Etat et représente une enveloppe de 45 000€ (Salaire, frais de déplacements et communication/sensibilisation) pour la période 2016-2018.

2. Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est un document obligatoire annexé au Document D'objectifs (DOCOB). Elle doit être validée par le CoPil puis par le Préfet. Elle représente une charte de bonnes conduites au regard des activités réalisées sur les sites. Des projets de Chartes Natura 2000 ont été rédigés par l'ONF pour la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Céüse, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne et Montagne de Saint Genis » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Bec de Crigne ».

R. COSTORIER demande à ce que les documents soient transmis au COPIL pour être retravaillés et discutés lors du prochain COPIL. P. GILLET - DREAL fait remarquer que la charte est un outil prioritaire qui devrait évoluer durant l'année 2017. Sa rédaction n'est pas une priorité immédiate. La priorité est donnée à la relance de l'animation et des contrats Natura 2000.

Une Charte aérienne avait été travaillée avec Y. SCHLUP de l'ONF pour trouver un compromis entre les activités aériennes et les espèces protégées de la ZPS (M. PHISEL). Il serait intéressant de retravailler ce dossier via un groupe de travail et de l'intégrer à la Charte Natura 2000 de la ZPS. Un Comité d'Environnement existe à l'aérodrome de Gap-Tallard et pourrait être contacté dans le cadre de ce groupe de travail.

II. Bilan des actions réalisées (2007-2015)

1. Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)

9 MAET ont été contractualisées entre 2007 et 2015, dont 2 renouvellements en 2013.

6 agriculteurs étaient concernés pour une enveloppe totale d'aides versées de 124 160€ en 5 ans.

2. Contrats Natura 2000

3 contrats Natura 2000 ont été réalisés sur la ZSC :

- Genévriers thurifères [Forêt Domaniale de Beynon] ;
- Mise en défens de la Benoîte à fruits de 2 sortes [FD Céüse] ;
- Bois sénescents [Forêt Communale de Savournon] ;

1 sur la ZPS : Aménagement d'une placette d'alimentation pour les vautours [Commune de Monétier-Allemont]).

III. Perspectives pour 2016

1. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les sites Natura 2000 « Céüse, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne et Montagne de Saint Genis » et « Bec de Crigne » sont concernés par 2 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), l'un porté par la Chambre d'Agriculture 05, l'autre par le Parc naturel régional des Baronnies provençales (sur sa partie 05). 8 exploitations peuvent souscrire des MAEC (235 ha potentiels) lors de cette dernière année de contractualisation.

2. Contrats Natura 2000 possibles

2 Contrats Natura 2000 peuvent être proposés :

- « Mise en défens de la Benoîte à fruit de 2 sortes » en FD de Céüse,
- « Bois sénescents » en FC de Ventavon.

R. COSTORIER demande qu'une information soit faite aux communes sous la forme d'un appel à projet rappelant l'ensemble des actions possibles pour faire remonter leurs attentes et leurs projets jusqu'au 30 juin 2016.

C. POTIN (DDT) rappelle la démarche qu'a choisi la France pour mettre en œuvre Natura 2000 : Chaque site Natura 2000 fait l'objet d'un Docob (plan de gestion) qui définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Ces actions peuvent être financées sous forme de contrats Natura 2000 ou de MAEC.

Les actions sont éligibles aux contrats Natura 2000 sous plusieurs conditions :

- qu'elles soient incluses dans le site Natura 2000
- quelles soient prévues dans le DOCOB du site (et conformes aux cahiers des charges et fiches action du DOCOB),
- quelles figurent dans la liste des actions éligibles (ci jointe).

M. PHISEL souligne la nécessité de cibler au travers de ces contrats des espèces et des milieux qui en ont besoin, en se basant sur le DOCOB. M. BARBERO propose de venir vérifier la compatibilité des projets avec le DOCOB lorsque ceux-ci seront définis.

L'échéance du dépôt des dossiers de Contrats Natura 2000 n'est pas encore fixée mais se fera probablement au second semestre 2016 (P. GILLET – DREAL). Les dossiers seront hiérarchisés à l'échelle régionale par les services de l'Etat et la DRAAF en fonction des espèces concernées, des stratégies régionales, des réservoirs biologiques, des trames vertes et bleues, etc. Il est possible qu'un projet ne soit pas validé en 2016 mais placé sur une « liste d'attente » et éligible en 2017. La hiérarchisation des dossiers se fera en fonction de l'enveloppe allouée aux Contrats Natura 2000.

3. Inventaires et suivis

M. PHISEL souligne qu'il n'existe pas de lignes de financements des suivis dans les contrats. P. GILLET – DREAL explique que les suivis sont compris dans le temps d'animation et que des

études sont finançables.

M. PHISEL informe sur la possibilité de mettre à contribution les grimpeurs pour préserver l'avifaune sur les falaises de Céüse (comme cela est fait à Orpierre) lors de la période de nidification et d'envol des jeunes. Le tiers supérieur des falaises devait être laissé à l'avifaune et les périodes d'accès aux falaises par les grimpeurs devaient être modulées en fonction des dates de nidification pour limiter le dérangement. Les associations et fédérations d'escalade seront contactées pour discuter de ces actions.

4. Communication et sensibilisation

3 scénarii d'exemples d'actions sont proposés autour de l'enveloppe de 4 000 € dédiée à ce volet pour la période 2016-2018. La réalisation des plaquettes d'information des sites et la possibilité de faire des sorties pédagogiques à visée scolaires sont prioritaires d'après R. COSTORIER. Pour J-P. TILLY, la priorité est la communication physique (plaquettes et panneau(x)) pour avoir des supports avant de proposer des sorties scolaires ou grand public.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du Col des Guérins, la commune de Sigoyer a sollicité l'animatrice Natura 2000 afin de connaître les possibilités pour réaliser un panneau d'information entre Céüse et Céusette. Si le panneau est financé en totalité par les fonds dédiés au volet communication, l'enveloppe restante sera relictuelle. M. RICARD propose de partager la dépense. La conception du panneau doit être réalisée par l'animatrice (M. RICARD) et validée par le COPIL.

Des maquettes graphiques de panneaux (ainsi que des devis) seront proposées lors du prochain COPIL :

- panneau unique : « Vous entrez sur un site Natura 2000 », explications générales des 4 secteurs des sites Natura 2000 ZSC et ZPS,
- panneau comprenant une partie générale Natura 2000 et une partie spécifique au secteur concerné par le panneau (cette partie évoluera en fonction de la localisation du panneau).

Une maquette des plaquettes sera également présentée au prochain COPIL.

Sur la base de cette trame commune, d'autres panneaux pourront être implantés aux endroits stratégiques d'entrée du site. Les communes qui souhaiteront réaliser un panneau le financeront (J-P. TILLY).

Le scénario A comprenant :

- réalisation et impression de 5 000 exemplaires de la plaquette du site (1 000 €),
- 8 sorties grand public (1 200 €),
- 2 soirées chauves souris (500 €),
- 1 conception de panneau (1 000 €),
- 2 sorties pédagogiques scolaires (300 €)

est retenu avec la possibilité de faire moins de sorties grand public et plus de sorties scolaires.

J-P. TILLY souligne que les sorties pédagogiques à visée scolaires peuvent ne pas être encadrées par un accompagnateur de moyenne montagne car l'institutrice est la seule à avoir la responsabilité des enfants.

Des sorties grand public sont organisées lors de la semaine de la nature (du 18 au 22 mai 2016) dans les sites Natura 2000 voisins. 1 sortie sera proposée au sein du site « Céüse, Pic de Crigne, Montagne d'Aujourd'hui et Montagne de Saint Genis » pour redynamiser l'animation de ce site. Le programme des sorties sera diffusé aux communes ainsi que sur le site internet de la fête de la

nature et du SMIGIBA.

5. Evaluation des incidences

Un rappel est fait concernant l'intervention de l'animatrice Natura 2000 dans les évaluations des incidences :

- conseil au maître d'ouvrage en amont de la procédure
- porter à connaissance des données environnementales au porteur de projet notamment via le DOCOB.

Des évaluations d'incidences ont concerné le site en 2013, 2014 et 2016 du fait du raid VTT : « Les chemins du soleil ».

F. LEBER-BOYER – DDT souligne que la DDT instruit les évaluations d'incidences.

Des listes de projets soumis à évaluation des incidences existent et sont présentées en annexe de ce compte rendu.

IV. Réseau Natura 2000 Haut Alpin

Le département des Hautes-Alpes a mis en réseau ses sites Natura 2000. Un site internet est dédié à ce réseau : www.hautes-alpes.n2000.fr. Il comprend un grand nombre d'informations sur Natura 2000, les contrats Natura 2000, l'évaluation des incidences, etc.

Le Réseau Natura 2000 met à disposition des communes qui le souhaitent des expositions : « Natura 2000 » et « Sonneur à ventre jaune ».

V. Questions diverses

G. COUSSEAU – SAPN informe que le plateau de Céüse est traversé par de nombreux 4x4 qui détruisent les pelouses de l'alpage et créent de profondes ornières. Il demande comment réduire cette fréquentation et s'il est possible de communiquer sur l'accès des engins motorisés aux alpages.

R. COSTORIER propose à la SAPN de contacter directement le Maire concerné par la zone touchée car il est de la responsabilité du Maire de prendre un arrêté sur la circulation.

Le même constat a été fait par M. PHISEL sur la Montagne d'Aujourd.

VI. Prochain COPIL

Le prochain COPIL se déroulera courant juillet 2016 sur la commune de Sigoyer.

Lors de ce COPIL, plusieurs points ayant été relevés lors du COPIL du 15 avril 2016 seront abordés :

- maquettes graphiques des plaquettes et des panneaux d'informations,
- discussions sur les Chartes Natura 2000,
- remontée des Contrats Natura 2000 de l'ensemble des communes.

Fin de la séance à 12h20.